

le cadre de la politique étrangère du Gouvernement qui, sans porter préjudice aux objectifs traditionnels de la diplomatie canadienne, vise plus particulièrement, depuis quelques années, à élargir et à développer les relations du Canada avec plusieurs régions du monde où la présence du Canada ne s'était pas encore affirmée. En d'autres mots, la vocation de notre diplomatie est désormais plus large et ses lignes de force rayonnent vers tous les azimuts.

La Chambre se souviendra que le Gouvernement avait entrepris dès les années soixante de resserrer les liens du Canada avec l'Afrique et de donner plus de voilure à sa diplomatie dans ce vaste continent, où une trentaine de nouveaux Etats se sont vus imposer par l'Histoire des défis redoutables, dans des conditions toujours difficiles: la décolonisation, la consolidation des institutions politiques nationales, l'organisation d'une coopération régionale et continentale qui transcende les frontières arbitraires léguées par l'ère coloniale, le développement économique et social, la réhabilitation et l'intégration des cultures traditionnelles, la lutte contre le racisme et le colonialisme dans les régions australes.

Le Canada se devait d'épauler, à la mesure de ses moyens, les efforts de ces Etats. C'est pourquoi le Gouvernement avait jugé nécessaire de consolider et d'intensifier les liens que le Canada avait noués avec les Etats anglo-